



Paroisse réformée
Diesse, Lamboing et Prêles

PAROISSE REFORMEE

DIESSE, LAMBOING ET PRELES

REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RPD)

La Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles,

arrête :

Listes a Principe	Article premier ¹ La Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles est autorisée à communiquer des listes (données organisées systématiquement) à des personnes privées. ² Elle n'est pas autorisée à communiquer des données à des fins commerciales. ³ La Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles tient un répertoire des renseignements communiqués sous forme de liste. Ce répertoire contient les indications suivantes : a le nom du destinataire, b les critères de sélection, c le nombre de personnes mentionnées dans la liste, d la date de la communication. Ce répertoire est public.
b Procédure	Art. 2 La première communication de renseignements sous forme de liste fait l'objet d'une décision. Elle exige le dépôt d'une demande écrite.
c Blocage	Art. 3 Toute personne peut exiger de la Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles que les données la concernant ne figurent pas dans des listes fournies à des personnes privées. Elle n'est pas tenue de prouver l'existence d'un intérêt digne de protection.
e Fichiers	Art. 4 La Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles est autorisée à communiquer des listes tirées d'autres fichiers à condition a qu'elles ne contiennent pas de données personnelles particulièrement dignes de protection, touchant notamment aux convictions religieuses, philosophiques et politiques; b qu'elles ne soient pas soumises à une obligation particulière de garder le secret (secret du vote, secret fiscal); c qu'aucun intérêt public prépondérant ne s'y oppose; d qu'aucun intérêt privé prépondérant ne s'y oppose (protection de la sphère privée, secret commercial ou professionnel).
f Compétence	Art. 5 Le conseil de paroisse de la Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles rend toutes les décisions concernant la communication de renseignements sous forme de liste, conformément à l'article 2 du présent règlement. La Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles tient le répertoire de ces derniers.
Autorité de surveillance en matière de protection des données	Art. 6 ¹ L'organe de vérification des comptes est l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données.

	<p>² Il s'acquitte des tâches que lui confie l'article 34 de la loi sur la protection des données. Il veille en outre à ce que les membres d'autorités et les agents et agentes de la commune à fonction accessoire soient périodiquement informés de l'importance du secret de fonction et rendus attentifs aux dangers que comporte le traitement de données personnelles de la commune dans des locaux privés et sur des ordinateurs personnels privés.</p> <p>³ Il présente chaque année son rapport à la Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles en même temps que son rapport sur la vérification des comptes.</p>
Emoluments a) Registre des fichiers	<p>Art. 7</p> <p>La consultation du registre des fichiers est gratuite.</p>
b) Consultation de ses propres dossiers	<p>Art. 8</p> <p>La communication de renseignements et la consultation de données conformément à l'article 21 de la loi sur la protection des données sont gratuites.</p>
c) Rectification et autres droits	<p>Art. 9</p> <p>¹ Les décisions positives prises conformément aux articles 23 et 24 de la loi sur la protection des données sont en principe gratuites.</p> <p>² Un émoluments de traitement de CHF 50.- à CHF 300.- est exigé de la personne requérante qui a été à l'origine d'un traitement de données illicite.</p> <p>³ Un émoluments de traitement de CHF 100.- à CHF 600.- est perçu pour les décisions de rejet.</p>
Entrée en vigueur	<p>Art. 10</p> <p>¹ Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.</p> <p>² Il abroge toute disposition antérieure sur la protection des données.</p>

Ainsi arrêté par la Paroisse réformée de Diesse, Lamboing et Prêles lors de la séance du 09 mai 2022.

AU NOM DE LA PAROISSE REFORMEE DE DIESSE, LAMBOING ET PRELES

Damara Röthlisberger, présidente

Nicole Racine, secrétaire

